

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 30 juin 2016

Objet : RD - Affectation du résultat 2015 - Budget annexe immobilier d'entreprise

• date de convocation le 24 juin 2016

• nombre de conseillers en exercice : 76

L'an deux mille seize, le jeudi trente juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil communautaire de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à La Ravoire, Halle Henri Salvador, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

• étaient présents : 59

Barberaz

Jean-Pierre Coudurier - David Dubonnet - Yvette Fetaz

Barby

Catherine Chappuis - Christophe Pierretton

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Challes-les-Eaux

Danièle d'Agostin - Daniel Grosjean - Maurice Meunier

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Nathalie Colin-Cocchi - Michel Dantin - ean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Françoise Marchand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori
Jean-Pierre Beguin - Suzanne Boucher - Claude Vallier - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Pascal Mithieux - Anne Routin - Céline Vernaz

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Chantal Giorda - Patrick Mignola - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Les Déserts

Michel André

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen - Michel Fournier

Saint-Baldoph

Christophe Richel - Jacqueline Rol

Saint-Cassin

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 14

de Stéphane Bochet à Daniel Grosjean - de Denis Callewaert à Luc Berthoud - de Mustapha Hamadi à Driss Bourida - de Muriel Jeandet à Isabelle Rousseau - de Delphine Julien à Josiane Beaud - de Sylvie Koska à Marc Chauvin - de Bernadette Laclais à Jean-Benoît Cerino - de Céline Lapoléon à Michel Dyen - de Edith Livernois à Jean-Pierre Ruffier - de Dominique Mornand à Christiane Boisselon - de Benoit Perrotton à Françoise Bovier-Lapierre - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alexandra Turnar à Michel Dantin - de Sylvie Vuillemet à Anne Routin

• conseillers excusés : 3

Philippe Dubonnet - Marie-José Dussauge - Jérôme Esquevin

Conseil communautaire du 30 juin 2016

délibération n° 094-16 C

objet **RD - Affectation du résultat 2015 - Budget annexe immobilier d'entreprise**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, expose que l'excédent cumulé de fonctionnement constaté au compte administratif 2015 s'établit à 470 112,57 €.

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est proposé l'affectation suivante :

Affectation du résultat de fonctionnement du budget immobilier d'entreprise

BUDGET Immobilier d'entreprise- EXERCICE 2015	
FONCTIONNEMENT	
Résultat de gestion	181 870,03
Résultat antérieur repris (Chapitre 002)	288 242,54
Résultat de clôture (A)	470 112,57
INVESTISSEMENT	
Résultat de gestion	- 69 091,03
Résultat antérieur repris (Chapitre 001)	- 33 441,27
Résultat de clôture (B)	- 102 532,30
RESTES A REALISER	
Dépenses d'investissement	4 793,00
Recettes d'investissement	-
Solde à reprendre (C)	- 4 793,00
BESOIN DE FINANCEMENT (D=B+C)	- 107 325,30
AFFECTATION	
Excédent/déficit d'investissement (001)	- 102 532,30
Recettes d'investissement (1068)	107 325,30
Report à nouveau en fonctionnement (002)	362 787,27

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération portant constatation du compte administratif 2015 du budget immobilier d'entreprises de Chambéry métropole,

Vu l'avis de la commission des finances du 09 juin 2016,

Le Conseil communautaire de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : affecte la somme de 107 325,30 € au financement de l'investissement par inscription en excédents de fonctionnement capitalisés (Imp. 1068) et **reporte** le solde, soit 362 787,27 €, en recettes de fonctionnement par une inscription au 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté).

le président,
Xavier Dullin